

## CHAPITRE 3 DISPOSITIONS RELATIVES AUX TARIFS

### 60 TARIF DES PERMIS

Des honoraires sont exigibles au requérant pour l'étude d'une demande de permis ou d'un certificat d'autorisation requis en vertu du présent règlement. Aucune demande ne sera étudiée si le tarif applicable n'a pas été payé au moment où la demande est produite au bureau de la municipalité.

TYPE DE PERMIS OU CERTIFICAT	TARIF
<b>Permis de lotissement</b>	
Pour chaque lot	15\$
<b>Permis de construction</b>	
Construction, agrandissement, reconstruction d'un bâtiment principal ou d'une maison mobile y compris l'installation ou l'assemblage d'une maison modulaire ou préfabriqué.	50\$
Construction, agrandissement, reconstruction d'un bâtiment accessoire.	20\$
Construction, transformation, agrandissement, reconstruction :	
• d'une installation d'élevage	50\$
• d'un bâtiment agricole	30\$
• d'un kiosque de vente de produits de la ferme	20\$
Construction, modification, remplacement ou déplacement d'une éolienne de 25m et plus.	1000\$
Chaque éolienne subséquente à la première éolienne dans le cas d'une demande multiple.	500\$
Poste de raccordement ou sous-station de l'électricité produite vers le réseau d'Hydro-Québec.	250\$
<b>Certificats d'autorisation</b>	
Procéder à des travaux de remblai ou de déblai.	aucun
Procéder à l'abattage d'arbres :	
• 1 à 5 hectares d'aire de coupe	25\$
• 5 à 10 hectares d'aire de coupe	100\$
• 10 à 20 hectares d'aire de coupe	200\$
• 20 hectares et plus	250\$ plus 50\$ par tranche complète ou partielle de 10 hectares supplémentaires
Déplacer une construction.	25\$
Démolir un bâtiment principal.	15\$
Démolir un bâtiment accessoire.	aucun
Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction d'une éolienne domestique.	30\$
Changer l'usage d'un établissement ou ajouter un usage.	20\$
Établir un commerce à domicile.	20\$
Usage temporaire (événement spécial, cirque, foire).	20\$

<b>TYPE DE PERMIS OU CERTIFICAT</b>	<b>TARIF</b>
Réparation et rénovation d'une construction.	20\$
Procéder à la construction, l'installation, la modification ou le remplacement de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne.	10\$
Installation d'une fournaise extérieure.	10\$
Construction, transformation, déplacement, agrandissement ou reconstruction, d'une installation septique ou d'une fosse.	25\$
Construction ou modification d'un ouvrage de captage des eaux souterraines.	25\$
Construction d'une piscine creusée. Construction ou installation d'une piscine hors-terre ou d'un spa.	10\$ aucun
Procéder à des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac.	aucun
Procéder à des travaux dans une zone à risque de crues.	aucun
Ériger une clôture un muret ou une haie.	aucun
Aménager un stationnement ou un espace de chargement et de déchargement.	aucun
Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz.	aucun
Faire une excavation, ou un fossé ou un égout dans une rue ou dans un pavage ou dans un trottoir.	aucun
Occuper la voie publique soit par empiètement, passage aérien ou souterrain, voûte souterraine ou utilisation quelconque.	aucun
Tenir une vente de garage.	aucun